

CFDT

Fédération nationale
des salariés de la
construction et du
bois

CFTC

Fédération
BATIMAT TP

CFE-CGC

- Fédération
nationale de la
construction
SCAMIC-

CGT

Fédération
nationale des
travailleurs
du verre et de la
céramique

CGT-FO

Fédération
matériaux -
céramique
et thermique

Monsieur le Ministre de l'emploi
du travail et de la cohésion sociale

Direction des relations du travail
Monsieur le responsable
de la section négociation/conflits
Bureau NC1
39-43 Quai André Citroën
75902 PARIS cedex 15

objet : demande de négociations dans le
cadre d'une commission mixte au sein
des Industries céramiques de France

MONSIEUR,

Faisant suite à une situation de forte dégradation des salaires minima garantis conventionnels depuis 1994, nous nous trouvons, en date de la dernière réunion paritaire de négociation (le 9 décembre 2005), dans une situation de total blocage, cela depuis février 2004, et avec pas moins de 6 coefficients en dessous du SMIC de juillet dernier.

S'agissant de la grille des cadres la situation est tout aussi détériorée puisqu'il y a un grand nombre des coefficients concernant des cadres confirmés se retrouvent avec des salaires mensuels « garantis » (toutes primes incluses) qui n'atteignent pas le plafond de la sécurité sociale. (à noter que la dernière proposition des employeurs de + 1,5 % vis à vis de l'accord de février 2004, porterait ces salaires au niveau des propositions qu'ils avaient déjà faites en décembre 2004 et que les organisations avaient alors repoussées).

Par la présente, l'ensemble des organisations syndicales de salariés soussignées, participant aux négociations paritaires au sein de la branche des Industries céramiques de France, vous fait la demande, de placer cette branche, à compter de la réception du présent courrier, dans le cadre des branches professionnelles pour lesquelles les négociations se déroulent en commission mixte, sous la présidence d'un représentant de votre ministère, et ce jusqu'à conclusion d'un accord redonnant aux salaires mensuels garantis

conventionnels, une signification de garanties sérieuses, à la fois au regard du SMIC, et aussi pour assurer la reconnaissance de la qualification des salariés concernés.

Dans l'attente d'une réunion paritaire mixte, à une date proche fixée par vos soins, nous vous prions, Monsieur, d'agréer l'expression de nos salutations distinguées

Fait à PARIS

Le : 9 décembre 2005

Pour la Fédération nationale des salariés de la construction et du bois CFTD

Pour la Fédération BATIMAT TP – CFTC

Pour la Fédération nationale de la construction SCAMIC- Syndicat nationale des cadres, agents de maîtrise et techniciens des industries Céramiques – CFE-CGC

Pour la Fédération nationale des travailleurs du verre et de la céramique – CGT

Pour la Fédération matériaux – céramique et thermique – CGT-FO

Au nom de l'ensemble des fédérations ci dessus et pour ordre

M. Michel PETOT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Petot', with a long horizontal stroke extending to the left.